

chevalier, que je regrette plus que vous ne sauriez croire, n'est-ce donc pas encore assez ?

— Non, il faut encore surveiller votre femme.

— Oh ! monsieur ! si ! me ferez-vous l'injure de me croire jaloux de la marquise ? Sachez que j'ai en elle la confiance la plus absolue.

— Elle vous trompe.

— Permettez-moi de n'en rien croire, je ne crois absolument que ce que je vois.

Le lieutenant civil frappa du poing avec colère le bras de son fauteuil.

— Et si je vous donnais des preuves, dit-il en se levant, si je vous faisais voir...

— Certes, monsieur, vous me causeriez un déplaisir sensible, et ce serait un triste service à me rendre. Mais, et le marquis se mit à rire, je suis, pardieu ! fort rassuré sur ce point.

— Et vous avez tort, répondit M. d'Aubray d'un ton sévère ; vous avez tort, car le père, pour cette fois a fait, le devoir de l'époux, et ces preuves, je puis vous les donner.

— Mais enfin, monsieur, objecta le marquis, admettons un instant que vos suppositions soient vraies, en quoi cela peut-il m'atteindre ? La marquise, dès les premières années de notre mariage, ne m'a-t-elle pas donné des héritiers de mon nom ?

— Eh quoi ! s'écria le lieutenant civil indigné, c'est ainsi que vous comprenez la noblesse des familles et l'honneur des femmes. Oui, je sais ce que vous m'allez dire : vous allez me citer l'exemple des plus nobles familles du royaume, me prouver qu'il est de bon ton de se montrer mari facile, et de fermer les yeux sur les égarements de ces épouses indignes que nous nommons du nom qu'elles méritent. Mais je ne suis pas de la cour, moi, monsieur, et je ne crois pas ma noblesse assez haute pour être au-dessus de la fêtrissure. Libre à vous d'abdiquer honteusement les droits sacrés dont vous arment Dieu et les hommes, je saurai revendiquer le droit sacré de mes pères. C'est à vous maintenant à voir si vous voulez me suivre et rejoindre mes fils qui nous attendent à la porte de votre hôtel.

— Quoi ! à cette heure, par ce temps affreux ?

— L'honneur commande, monsieur, l'honneur de deux nobles maisons dont le blason jusqu'ici est resté sans tache. Il faut que ce scandale cesse.

— Soit, je vous suis, dit le marquis, quoique en vérité je ne vois aucunement en quoi cela nous avancera.

Et prenant des mains d'un de ses laquais son épée et son manteau, le marquis de Brinvilliers suivit M. le lieutenant civil.

Lorsque la lourde porte de l'hôtel se fut refermée derrière eux, le lieutenant civil modula un cri particulier, sans doute convenu à l'avance avec ses fils, car les deux jeunes gens, quittant leur poste d'observation, s'approchèrent aussitôt.

— Eh bien ? interrogea M. d'Aubray.

— Rien encore, répondirent les deux jeunes gens.

— Attendons, alors, elle ne saurait tarder,

— Mais enfin, demanda avec impatience le marquis, m'expliquez-vous, monsieur, ce que nous faisons ici ?

— Soit, puisque vous ne voulez rien comprendre, répondit M. d'Aubray d'une voix sourde. Nous attendons ici votre femme qui chaque soir quitte votre hôtel pour venir au rendez-vous de son amant.

— Ah ! dit le marquis, elle sort ainsi tous les soirs ; ma foi ! je ne m'en doutais pas.

— Nous allons la suivre, continua le lieutenant civil ; avec

nous, vous surprendrez les deux coupables, et alors, vous ne douterez plus.

— Attendons donc, dit avec découragement le marquis.

— Mais, pour cela, ne restons pas ici, objecta un des jeunes gens, nous ne pourrions la voir, car c'est par la porte de la jardinière qu'elle sort chaque soir.

— Ah ! elle connaît la petite porte, dit le marquis, et moi qui croyais en avoir seul la clef. Mais savez-vous que c'est fort gracieux de sa part, de prendre de semblables précautions, car enfin, elle pourrait fort bien sortir par la grande porte de l'hôtel.

— Oh ! rassurez-vous, répondit M. d'Aubray, ce n'est pas de nous que votre femme se cache, elle nous connaît trop pour cela.

Et les quatre hommes, traversant la rue avec précaution, disparurent bientôt dans l'enfoncement où les deux fils du lieutenant civil avaient attendu leur père pendant sa conversation avec le marquis.

M. de La Roynie n'avait pas encore allumé dans Paris les premières lanternes, et la lune, seule chargée de l'éclairage de la grande ville, remplissait on ne peut plus mal son emploi ce soir-là.

La nuit était effroyablement épaisse, et il tombait une de ces pluies fines et serrées qui, de tout temps, semblent avoir été un des privilèges de la capitale de notre beau pays.

Cependant, de l'endroit où ils étaient placés, les quatre veillards pouvaient, très distinctement, apercevoir la porte de l'hôtel vaguement éclairée par une lampe.

(A CONTINUER.)

Commencé le 8 Décembre 1881. (No. 102.)

INFORMATIONS.

Nous expédions cette semaine, comme échantillon, des copies de notre FEUILLETON à différentes personnes qui ne sont pas au nombre de nos abonnés. A ceux qui désireraient prendre un abonnement d'une année, nous sommes en mesure de fournir tous les numéros parus depuis le 1^{er} Janvier dernier. L'abonnement n'est que d'une piastre, payable soit par mandat-poste ou en timbres (autant que possible) de un cent et d'un 1/2 cent.

Dans quelques semaines nous commencerons la publication d'un autre ouvrage, inutile d'ajouter qu'il sera très-intéressant.

AUX MAÎTRES DE POSTE

Chaque semaine nous expédierons un certain nombre d'exemplaires du FEUILLETON ILLUSTRÉ à différents Maîtres de Poste, en les priant d'avance de les distribuer aux personnes de leur localité respective dans la but de faire connaître notre journal, et par là nous procurer quelques souscripteurs. De plus MM. les Maîtres de Poste pourront retenir la commission accordée aux agents lorsqu'ils nous enverront le montant de ces souscriptions.

LES EDITEURS.

“ LE FEUILLETON ILLUSTRÉ ”

PARAIT TOUS LES JEUDIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Payable d'avance ou dans le cours des trois premiers mois :

UN AN..... \$1.00 — SIX MOIS..... \$0.50

Payable dans le cours des trois derniers mois :

UN AN..... \$1.50 — SIX MOIS..... \$0.75

A L'ÉTRANGER STRICTEMENT D'AVANCE

Aux agents 10 cents la douzaine et 20 par cent sur l'abonnement strictement payable à la fin du mois.

MORNEAU & CIE.,

Boulevard 1088, B. de St-Jacques.

4, Rue St-Jacques.